



Lettre d'information  
Décembre 2018

**Chers adhérents, chères adhérentes,**

Voici une courte newsletter faisant suite au compte rendu de notre assemblée générale. Tout d'abord nous tenons à vous remercier pour votre présence et vos retours. Aussi, nous souhaitons la bienvenue aux quatre membres du nouveau conseil d'administration.

Comme certains d'entre vous le savent déjà, nous avons rendez-vous avec des représentants de la DRJSCS Nouvelle Aquitaine vendredi 16 novembre 2018. Nous avons pu éclaircir la position des DRJSCS face à nos demandes d'autorisation d'exercice.

Nous avons confirmation que de nouvelles instructions, émanant du Ministère de la Santé français, **interdisent la délivrance d'autorisation d'exercer en France et ce, même après un an de pratique en Belgique.** L'argument avancé par le ministère français est qu'en Belgique, l'approche du métier de psychomotricien est éducative, quand en France, elle est thérapeutique.

Nous avons porté à leur connaissance le courrier de Madame Alda GREOLI, ministre de l'action sociale et de la santé du gouvernement Wallon, en date du 30 novembre 2017, qui réprecise **les secteurs d'activités des psychomotriciens belges** (secteur du handicap, maison de repos et de soins, service de santé mentale...). Nous souhaitons également clarifier la situation auprès des instances françaises, en écrivant une **lettre co-signée** par l'UPBPF et l'APFB, **rappelant que notre formation n'est, en aucun cas, qu'éducative.**

Malgré les instructions ministérielles, les personnes que nous avons rencontrées ne remettent en cause ni nos compétences, ni la qualité de la formation que nous défendons. De plus, la clarification de la position du ministère peut ouvrir une discussion avec les autorités chargées de notre dossier. Plus que jamais, nous devons poursuivre notre défense juridique, en collaboration étroite avec l'UPBPF.

Pour rappel, nous étions présentes aux côtés du SNUP lors de la journée d'étude organisée par l'UPBPF le 1<sup>er</sup> décembre à Namur. Nous remercions les organisateurs de nous avoir laissé promouvoir notre association à cette occasion.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Le bureau de l'APFB